

Article 21 du Règlement

Soit dit en passant, il ressort d'une lecture attentive du projet de loi qu'il entraîne une délégation massive au Cabinet des pouvoirs du Parlement dans chacun de ces domaines. Le Parlement doit donc y regarder de près avant de l'adopter. Il s'agit probablement du plus grand transfert de pouvoirs entre le législatif et l'exécutif dans l'histoire de notre pays. D'où la nécessité pour le Parlement de se montrer vigilant.

Le leader parlementaire suppléant a dit que le projet de loi énergétique était compliqué. Comment qualifierait-il donc celui-ci, véritable écheveau impossible à démêler?

Le gouvernement affirme qu'il doit recourir à un projet de loi omnibus parce qu'il a signé un accord international. S'ensuit-il que, s'il signait un accord d'union avec les États-Unis—sans doute la prochaine étape à franchir—il pourrait se contenter de déposer au Parlement un projet de loi omnibus dans ce sens? Je continuerai mon argumentation à 15 heures.

M. le Président: Je remercie le député de Winnipeg—Fort Gary. Je vais certainement lui permettre cet après-midi de continuer son argumentation.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES PERTES D'EMPLOI AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je prends la parole encore aujourd'hui pour blâmer le gouvernement de ne rien faire au sujet des pertes d'emplois aux ateliers du CN au Nouveau-Brunswick. Depuis quelques années, beaucoup de localités ont été durement touchées, en particulier Moncton, Campbellton et Edmundston. On a éliminé des douzaines et parfois même des centaines d'emplois, mais le gouvernement conservateur a toujours refusé d'intervenir et de réexaminer les mesures prises par sa société d'État.

Il est encore question de coupures. Cette fois-ci, on propose de transplanter les bureaux des contrôleurs de trains de Moncton et Edmundston à Toronto. Trente-neuf autres emplois sont en jeu.

Il est grand temps que le gouvernement s'y oppose, qu'il dise que ça suffit, l'économie du Nouveau-Brunswick a assez souffert des réductions du CN. Les employés ont assez souffert de mises-à-pied et de mutations. Il est temps que le gouvernement sorte de sa torpeur et qu'il agisse.

LE MULTICULTURALISME

HOMMAGE À BILL WEN

M. Alan Redway (York-Est): Hier soir, monsieur le Président, j'ai eu le privilège d'assister à un banquet en l'honneur d'un de mes électeurs, Bill Wen, Canadien d'origine chinoise qui, dernièrement, a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada. Bien que Bill ne soit arrivé au Canada qu'en 1953, il appartient à une troisième génération de Canadiens. Son grand-père et son père sont venus au Canada longtemps avant lui mais, à cause de la Loi concernant l'immigration chinoise, Bill Wen n'est pas natif du Canada et il n'a même pas été autorisé à venir ici avant l'abrogation de cette loi en 1952.

Adolescent, Bill travaillait au restaurant de ses parents à Hay Lakes, en Alberta, quinze heures par jour et sept jours par semaine sans être payé. Aujourd'hui, il travaille encore quinze heures par jour, sept jours par semaine, mais dans son propre restaurant de renommée mondiale, le Sai Woo, à Toronto.

Bill s'intéresse à toutes sortes d'activités charitables et communautaires, et c'est lui qui a pris l'initiative de faire venir au Canada les pandas géants de Chine. «Parce que vivre au Canada est un privilège, notre devoir est de servir les autres», dit Bill Wen. Pas étonnant que nous soyons si fiers d'un Canadien qui s'inspire de tels principes!

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA PARTIE SUD DE L'ÎLE MORESBY—LE RETARD À SIGNER
L'ENTENTE FINALE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il y a tout juste un an, la Chambre des communes a voté à l'unanimité en faveur de la création d'un parc national dans la partie sud de l'île Moresby, une des îles de la Reine Charlotte. Le gouvernement fédéral devait indemniser les personnes touchées et garantir la participation constante des Haïdas en ce qui concerne la partie sud de l'île Moresby.

C'était le 14 mai 1987. Au mois de juillet, un protocole d'entente était conclu et signé par le premier ministre (M. Mulroney) et par le premier ministre de la Colombie-Britannique. Une entente finale devait être signée aujourd'hui. De toute apparence, cela ne s'est pas fait parce que les parties ne sont pas arrivées à s'entendre sur l'indemnisation en ce qui concerne les ressources et sur la reconnaissance des droits des Haïdas.

Le vote unanime et la voix du Parlement doivent certainement avoir préséance. Les droits du peuple Haïda de Haïda Gwaii en particulier, dans le sud de l'île Moresby, sont indéniables. Pourquoi le gouvernement du Canada retarde-t-il la signature d'une entente finale avec cette première nation et ces premiers citoyens du sud de l'île Moresby?